

Questions – réponses: les avertissements sanitaires combinés figurant sur les produits du tabac

La [directive «produits du tabac»](#) impose de placer sur les paquets de cigarettes et de tabac à rouler des avertissements sanitaires combinant une photographie tirée de la bibliothèque d'images de l'UE, un message d'avertissement et des informations sur le sevrage. Les avertissements devraient recouvrir 65 % de la face avant et arrière des paquets. Vous trouverez ici des réponses aux questions les plus fréquentes sur ces avertissements et sur la bibliothèque d'images de l'UE.

Combien y a-t-il d'images dans la bibliothèque?

La bibliothèque contient 42 images, réparties en trois séries préétablies par une [directive déléguée de la Commission](#). Chacune de ces photos se rattache à l'un des 14 messages figurant à l'annexe I de la directive «produits du tabac»

Faut-il souvent changer d'image? Pourquoi?

Il convient de changer de série tous les ans en utilisant la série 1 la première année, puis la série 2, puis la série 3. Ce roulement permet de réduire l'effet d'usure qui se produit quand les gens s'habituent aux images, les avertissements perdant alors de leur force.

Les États membres et les industriels doivent-ils employer toutes les images? Comment garantir que tel est le cas?

Toutes les images de chaque série doivent être utilisées. Les États membres devraient garantir et contrôler la répartition égale de tous les avertissements sur chaque marque de tabac (dans la mesure du possible).

Qui a préparé les photos? Pour quel prix?

Les photos ont été préparées par des contractants externes, ayant obtenu un budget total de près de 600 000 euros.

Qui a choisi les photos?

La Commission européenne a choisi les photos, en tenant compte des informations fournies par les contractants externes, au moyen d'une directive déléguée de la Commission adoptée en 2014 conformément aux procédures en vigueur. La directive a ensuite été transmise au Conseil et au Parlement européen, qui n'ont pas formulé d'objections

Comment les photos ont-elles été choisies?

Les photos choisies sont celles qui se sont avérées efficaces lors des tests. Le contractant a proposé six photos pour chaque message d'avertissement, afin d'en illustrer les différentes implications. Les photos ont été testées auprès de 8 000 personnes dans dix États membres (Belgique, Allemagne, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne, Roumanie, Suède et Royaume-Uni), soit 800 participants par pays. Il s'agissait d'un test en ligne effectuant diverses mesures

cognitives, émotionnelles et comportementales, complété par un petit essai en laboratoire évaluant les réponses physiologiques (oculométrie et réponse électrodermale). Les contractants comptaient parmi eux des experts de disciplines variées (psychologie, médecine, économie comportementale, communication etc.) et ont consulté des spécialistes mondialement reconnus de ces avertissements par images.

Ces photos sont-elles médicalement fondées? Avez-vous l'autorisation de les reproduire?

La Commission a consulté des spécialistes pour vérifier au besoin l'authenticité médicale des photos et leur pertinence vis-à-vis du message d'avertissement. Par ailleurs, elle a consulté des juristes pour s'assurer que les déclarations de consentement et les autres documents juridiques lui donnaient l'intégralité des droits d'auteur.

Qui sont les personnes photographiées?

The La Commission connaît l'identité de toutes les personnes apparaissant sur les photos, mais, dans un souci de protection de leurs droits, elle ne peut en dire plus. Elle reçoit parfois des protestations de gens convaincus que les sujets photographiés n'ont pas donné leur accord et elle tient à préciser que toutes les personnes représentées ont été informées de l'intégration des photos dans la bibliothèque d'images de l'UE et ont signé une déclaration de consentement quant à leur utilisation. Par ailleurs, elle a consulté des juristes pour s'assurer que les déclarations de consentement lui donnaient l'intégralité des droits d'auteur. Toute ressemblance avec des personnes n'ayant pas donné leur consentement est éminemment regrettable, mais n'est que pure coïncidence.

Comptez-vous mettre à jour la bibliothèque?

La Commission ne compte pas mettre à jour la bibliothèque d'images dans l'immédiat, mais la directive «produits du tabac» prévoit la possibilité de renouveler les textes et les images des avertissements au vu de l'évolution de la science et du marché.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/health/tobacco/products/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/health/tobacco/products/revision/index_en.htm